

Avril 2017

## ABENDROT INFO

No. 59



### RÉFORME DES RETRAITES –

le Parlement a adopté  
une réforme équitable

Page 6

---

### AIRE TEIGGI –

vivre et travailler en  
coopérative à Kriens  
(image)

Page 9

---

### NOUVEAU RÉGLEMENT DES PRESTATIONS –

plus faible pénalisation du  
mariage et meilleures presta-  
tions en cas de décès

Page 12

---

Deutsche Version:  
Drehen Sie bitte  
das Heft.

## ÉDITEUR

Stiftung Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

## RÉDACTION ET RÉALISATION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

## PHOTO PAGE TITRE

Wohnwerk Luzern

## PHOTOGRAPHES

Istvan Akos [P. 4], Sabine Rölli [P. 8], Enza Bögli et Christian Geser [P. 9]

## IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

## PAPIER

Z-Offset | papier FSC Mix

## TIRAGE

12 000 exemplaires

Avril 2017

# CONTENU

Éditorial .....	4
Fonds à investisseur unique – encore plus efficaces et sûrs .....	5
Réforme des retraites 2020 – des mesures solides et équitables .....	6
Place Binz: début de la construction des bâtiments .....	8
Pose de la première pierre sur l'aire Teiggi à Kriens .....	9
Nouveau site web avec guichet en ligne .....	10
Réélection du Conseil de Fondation .....	11
Révision du règlement des prestations .....	12
L'une des caisses de pensions les plus sûres de Suisse .....	13
Cours sur les caisses de pensions maintenant aussi à Winterthour .....	13
La Fondation Abendrot en 2016 .....	14
La durabilité chez Abendrot .....	16

# CHAQUE VOIX COMPTE

La Suisse n'avait pas vu une chose pareille depuis longtemps! Le 16 mars 2017, un véritable thriller politique se déroule au Parlement national. Le sujet sans doute le plus important de la législature est à l'ordre du jour: la réforme des retraites 2020. Ce paquet de mesures doit financer et garantir à long terme la prévoyance vieillesse. Après des années de discussions et de négociations, toutes les parties ont fait des concessions et accepté des compromis. La conférence de conciliation a donc pu présenter un projet équilibré. La droite parlementaire s'est toutefois montrée insatisfaite et tente de faire échouer au dernier moment la réforme de toute évidence indispensable.

Les discussions sur la réforme des retraites sont houleuses – et leur aboutissement avec 101 voix en faveur du oui extrêmement juste: une voix de moins et le financement des retraites n'aurait toujours pas eu de solution. La phrase «Chaque voix compte» a rarement été aussi pertinente et importante. Une conseillère nationale en état de grossesse avancée a même fait le voyage pour que sa voix serve à emporter la cause.

La réforme n'est toutefois pas encore arrivée au but. C'est la population qui aura le dernier mot lorsqu'elle sera appelée à voter sur le train de réformes le 24 septembre. Cet obstacle ne doit

pas être sous-estimé, car avec l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes et la baisse du taux de conversion, il s'ensuit une baisse du niveau des rentes. Celle-ci est inévitable compte tenu de l'espérance de vie en hausse et des évolutions sur les marchés financiers. Mais elle pourrait inciter les représentants de différents courants politiques à exploiter le sujet et à faire campagne contre la réforme. Heureusement, les baisses de niveau sont compensées par une augmentation des rentes AVS, mais aussi par une réduction de la déduction de coordination et une hausse des bonifications de vieillesse LPP. Cela se traduit notamment pour les revenus plus faibles par une réelle amélioration des rentes et représente dans l'ensemble une réforme sociale et équitable de la prévoyance vieillesse.

La réforme globale et juste des retraites n'est pas encore arrivée à bon port. En septembre à nouveau, chaque voix comptera. Et la course risque d'être à nouveau très serrée.

Enza Bögli, directrice  
de la Fondation  
Abendrot



# FONDS À INVESTISSEUR UNIQUE – ENCORE PLUS EFFICACES ET SÛRS

La Fondation Abendrot s'est fortement développée ces dernières années et gère aujourd'hui un patrimoine de prévoyance de plus de 1,6 milliard de francs. Cela implique de nouveaux défis à relever. Pour mieux réagir aux nouvelles conditions cadres et administrer plus sûrement et durablement le patrimoine de nos assurés, nous misons sur un nouvel instrument: le fonds à investisseur unique.

Dans le domaine des titres, une étape importante a été franchie en mars 2017 pour la gestion du patrimoine de prévoyance. Ce dernier est désormais organisé dans un fonds dit à investisseur unique. Nous créons une «enveloppe juridique» pour le fonds, dans laquelle est géré le patrimoine en titres – en un seul endroit au lieu de plusieurs. Pour les assurés, ce changement n'a pas d'effet sensible, mais le nouvel instrument présente de nombreux avantages:

**EFFICACITÉ** Le regroupement des actifs réduit le travail et les frais administratifs.

**CONTRÔLE INTÉGRAL** Tous les titres sont gérés dans une même banque de dépôt. Cela permet une meilleure vue d'ensemble. La Fondation Abendrot continue à décider en toute autonomie de l'affectation du capital.

**SÉCURITÉ** La direction du fonds, la banque de dépôt et les administrateurs de patrimoine sont tous soumis au contrôle de la Finma. La sécurité réglementaire en est renforcée.

**DURABILITÉ ACCRUE** La gestion des titres et les filtres de durabilité peuvent être dissociés. La Fondation Abendrot est donc en mesure d'appliquer en coopération avec la fondation Ethos une stratégie de durabilité autonome et indépendante des banques.

**TRANSPARENCE** Le contrôle des opérations de placement et des directives d'investissement est assuré par la direction du fonds. Cela garantit une transparence et une indépendance accrues.

**PAS DE FRAIS** Les transactions ne portent pas de droit de timbre suisse et les services pas de TVA.

# RÉFORME DES RETRAITES 2020 – DES MESURES SOLIDES ET ÉQUITABLES

Le Parlement travaille depuis près de trois ans à la prévoyance vieillesse 2020. Il s'agit d'un vaste paquet de mesures destiné à garantir à long terme tant le 1<sup>er</sup> que le 2<sup>e</sup> pilier. La réforme s'impose du fait de l'espérance de vie accrue de la population et des évolutions peu favorables des marchés financiers. Le deuxième pilier en particulier est tributaire des rendements obtenus sur les marchés financiers – c'est ainsi qu'on parle du «troisième cotisant». Depuis la crise financière et bancaire de 2008, le marché est très volatile. Les rendements ne sont plus que faibles. Sans réforme, le financement à long terme de la prévoyance vieillesse est compromis.

Au sein du Parlement, la nécessité d'assouplir l'âge de la retraite, de baisser le taux de conversion et de relever l'âge de la retraite des femmes était incontestée. Mais compte tenu des diminutions des rentes qui en découlent, un vaste débat sur la manière de les compenser a été engagé. C'est en fin de compte la solution socialement acceptable du Conseil des États qui s'est imposée, avec une hausse de 70 francs de la rente AVS mensuelle. La droite parlementaire a alors violemment protesté et menacé de faire échouer la réforme sur la dernière ligne droite.

Cette réforme garantit momentanément les rentes. Nos assurances sociales reposent ainsi sur des bases très solides, comparées notamment au reste de l'Europe. À long terme, il sera nécessaire d'envisager une nouvelle baisse du taux de conversion. Mais la réforme actuelle est déjà un grand pas dans la bonne direction. En septembre, la population aura le dernier mot sur le lot de mesures.



LES POINTS  
ESSENTIELS DU  
PROJET DE  
COMPROMIS DU  
POINT DE VUE  
DU 2<sup>E</sup> PILIER:

Le **taux de conversion** de la prévoyance professionnelle obligatoire baisse de 6,8% à 6%.

Les **diminutions de rente** qui en découlent sont en partie **compensées** par une majoration de 70 francs des nouvelles rentes AVS.

L'**âge de la retraite des femmes** (âge dit de référence) passe de 64 à 65 ans.

Les **taux des bonifications de vieillesse** sont **augmentés d'un point de pourcentage** pour les classes d'âge de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans. Les autres taux demeurent inchangés.

Les assurés **âgés d'au moins 45 ans** à l'entrée en vigueur de la réforme perçoivent les mêmes rentes qu'à l'heure actuelle. Les pertes encourues sont compensées par le biais du Fonds de garantie.

La **déduction de coordination** est légèrement modifiée mais conservée.

# PLACE BINZ: DÉBUT DE LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS

Un espace de vie attrayant et abordable voit le jour sur la place Binz. Les travaux progressent comme prévu: les opérations d'excavation et la dalle ont été achevées et le 19 janvier 2017, la Fondation Abendrot comme maître d'ouvrage, le canton de Zurich comme cédant du droit de superficie et l'entreprise totale Halter AG ont donné ensemble le coup d'envoi à la construction des bâtiments. Le gros œuvre doit être achevé dans le courant de l'année. Lorsque la remise des clés aura lieu en été 2018, le quartier aura gagné 420 appartements abordables, un restaurant, deux salles polyvalentes, une grande laverie, sept ateliers et 47 places de stationnement couvertes.

Les nouveaux bâtiments s'intègrent bien dans l'environnement et créent un nouveau lieu de rencontre en ville. La réflexion sociale est poursuivie jusque dans l'exploitation. Ainsi seront effectués des cours de qualification pour réfugiés dans la maintenance des bâtiments, l'administration des salles polyvalentes et la direction du café. La Fondation Abendrot permet à l'AOZ (Asylorganisation Zürich) de fournir ici une contribution importante à l'intégration de personnes avec statut de réfugié et de demandeurs d'asile admis à titre provisoire.





# POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE SUR L'AIRE TEIGGI À KRIENS

Un concours d'investisseurs avait été lancé voici quatre ans pour l'aire Teiggi à Kriens. Il a été remporté par le concept commun de la Fondation Abendrot et de la société coopérative Baugenossenschaft Wohnwerk Luzern: des logements et des locaux commerciaux coopératifs doivent voir le jour sur l'aire de l'ancienne fabrique de pâtes alimentaires. Au cœur de la commune de Kriens sont construits une centaine d'appartements, d'ateliers et de commerces, un magasin bio et un café. Les bâtiments historiques de la fabrique sont assainis et rénovés avec soin. Les deux bâtiments les plus anciens sont donc conservés. Et pendant toute la phase de construction, le parc immobilier est provisoirement mis à la disposition d'artistes et de petites entreprises.

Le 15 février 2017, la pose de la première pierre a marqué une étape importante. Les travaux doivent être achevés au cours de l'été 2018.

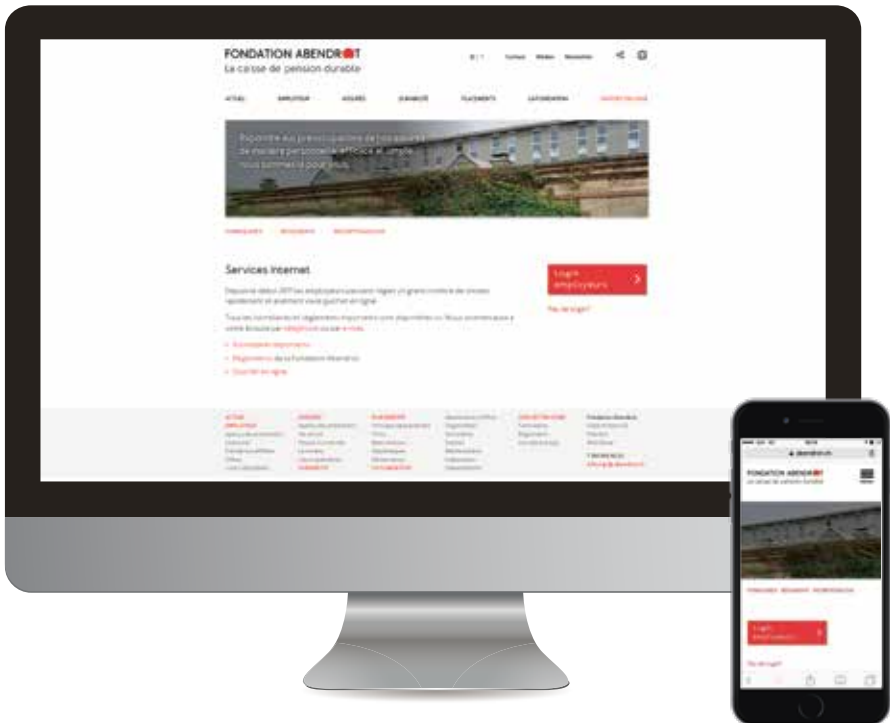
Comme toujours dans nos projets immobiliers, la priorité est donnée à un développement pour et avec les usagers ainsi qu'avec d'autres partenaires locaux. Dans le cas de l'aire Teiggi aussi, l'ancrage local occupe le premier plan. La coopérative Wohnwerk a mis au point un concept d'utilisation adapté aux besoins dans le cadre d'un processus participatif. C'est sur cette base que la Fondation Abendrot a fait l'acquisition du terrain et planifié les travaux. Baugenossenschaft Wohnwerk sera copropriétaire des édifices construits et se chargera de l'exploitation et de la commercialisation des nouveaux locaux. Les prix de location et d'achat seront fixés par les deux partenaires sur la base des coûts effectifs de la construction.



# NOUVEAU SITE WEB AVEC GUICHET EN LIGNE

Le nouveau site web de la Fondation Abendrot est en ligne depuis le 30 décembre 2016. Il n'a pas seulement été entièrement repensé, il offre aussi de toutes nouvelles fonctions: toutes les entreprises affiliées disposent désormais d'un nouveau guichet en ligne très pratique sur la plate-forme de mutations Abendrot Online. Celui-ci permet de traiter les procédures administratives de manière encore plus simple et efficace et donc de réduire le travail qui s'y rapporte. Les utilisateurs

peuvent saisir en ligne les entrées, les sorties, les changements de salaire ou de données de base et imprimer les documents correspondants. Une centaine d'employeurs se sont déjà inscrits et saisissent leurs mutations directement sur cette plate-forme. Les réactions sont extrêmement positives et la simplicité de l'interface utilisateurs alliée à la structure légère de navigation permet de s'orienter facilement.



# RÉÉLECTION

## DU CONSEIL DE FONDATION

Le mandat des membres du Conseil de Fondation expire fin 2017. De nouvelles élections auront donc lieu au cours de l'Assemblée des Délégués de cette année. Le Conseil de Fondation se compose de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des employés. Par ailleurs siègent au Conseil de Fondation un ou une suppléante pour chacune des parties afin de remplacer les membres éventuellement sortants. Katharina Stoll quitte le Conseil pour raison d'âge. Les membres du Conseil de Fondation ci-dessous se présentent à nouveau pour un mandat de trois ans:

### Représentants des employeurs

- **Simone Emmel**  
Anwaltsgemeinschaft, Bâle
- **Sandro Furrer**  
LernWerk, Turgi
- **Werner Hartmann**  
Hartmann Architekten AG, Bâle
- **Maria Iannino Gerber**  
Amarena AG, Hinterkappelen
- **Claudio Miozzari**  
Miozzari GmbH, Bâle  
(suppléant)

### Représentants des employés

- **Eva Matter**  
Pico Vorsorge AG, Bâle
- **Vijitha Schniepper**  
Entraide Protestante Suisse, Zurich
- **Markus Staub**  
Fondation Max Havelaar, Zurich
- **Martina Suter**  
jusqu'au 31.3.2017 chez Hometreatment  
Organisation HTO GmbH, Aarau;  
depuis le 1.4.2017 chez Löwenfeld  
Beteiligungen AG, Aarau
- **Siège de suppléante ou suppléant:**  
vacant

Le siège de suppléante ou de suppléant doit être nouvellement pourvu côté employés. Sont recherchés à cet effet des candidates et candidats adéquats possédant des connaissances de base dans la prévoyance professionnelle et disposés à approfondir leur formation. Pour plus d'informations, les personnes intéressées s'adressent à Enza Bögli, directrice: [enza.boegli@abendrot.ch](mailto:enza.boegli@abendrot.ch)

Les candidatures doivent être déposées avant fin mai 2017 et contenir, en vertu de la loi, un curriculum vitæ signé et un extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites. Le Conseil de Fondation mènera ensuite des entretiens avec les candidats. Les nouvelles élections auront lieu à l'Assemblée des Délégués du 21 septembre 2017.

**Remarque:** il est fondamentalement possible à d'autres personnes de présenter leur candidature, pour la représentation des employeurs également. Le Conseil de Fondation se présentera toutefois dans la composition susvisée pour une réélection.

# RÉVISION

## DU RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

La Fondation Abendrot possède depuis début 2017 un nouveau règlement des prestations. Celui-ci améliore nettement les prestations en cas de décès. Il applique en outre les nouvelles dispositions légales sur le partage de la prévoyance en cas de divorce. Les autres modifications sont essentiellement de nature rédactionnelle.

### Capital décès

En vertu des art. 35 et 36, le décès d'un assuré actif donne désormais fondamentalement droit à un capital décès. Celui-ci est calculé en fonction de la totalité de l'avoir de vieillesse disponible après déduction de la valeur actuelle des prestations aux survivants. La Fondation Abendrot renonce ainsi en faveur des assurés à tout gain de mutation en cas de décès.

### Bénéficiaires

La désignation de bénéficiaires selon l'art. 36 est désormais possible pour l'ensemble du capital décès. Nous avons également élargi les possibilités d'option pour tenir compte des changements des modes de vie. Les demi-sœurs et demi-frères peuvent dès maintenant être désignés comme bénéficiaires.

### Rente d'enfant de retraité

La rente d'enfant de retraité s'élève comme auparavant à 20% au plus de la rente de retraite en cours par enfant ayant droit.

La totalité des rentes de retraite pour enfants d'un assuré ne peut toutefois plus, selon l'art. 21 al. 3, excéder le montant maximal de la rente de vieillesse AVS au début du versement des prestations.

### Rente de partenaire et remariage

Si le bénéficiaire de rente se marie ou s'engage dans un partenariat enregistré, la rente de partenaire expire. Pour atténuer cette «pénalité de mariage», une prestation supplémentaire est désormais prévue pour ces cas sous forme d'indemnité en capital s'élevant à trois années de rente. Si un partenariat avec domicile commun est contracté, la réduction de la rente au bout de deux ans au niveau de la rente de conjoint obligatoire continue à s'appliquer.

### Partage de la prévoyance en cas de divorce

Le droit du divorce révisé est entré en vigueur en janvier 2017 et modifie les règles du partage de la prévoyance en cas de divorce. Le principe: les droits à la prévoyance professionnelle acquis au cours du mariage sont partagés, même quand un cas de prévoyance est déjà survenu. Les caisses de pensions doivent appliquer les dispositions légales sans grande marge de manœuvre. Notre règlement contient les nouvelles clauses dans l'art. 33 et dans les art. 57 à 61.

Le nouveau règlement peut être consulté par les personnes intéressées sur le site web (sous [Guichet en ligne](#) > Règlements) ou demandé avec le formulaire de commande. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

# L'UNE DES CAISSES DE PENSIONS LES PLUS SÛRES DE SUISSE

VZ Vermögenszentrum de Zurich établit tous les ans un classement des caisses de pensions. À cet effet, 30 grandes institutions collectives et communes sont examinées à la loupe et évaluées sur la base de quatre critères (taux de couverture, intérêts portés, coûts administratifs, taux de conversion). Dans ce classement, la Fondation Abendrot occupe une excellente huitième place.

Cela confirme à nouveau une chose: notre stratégie de placement centrée sur la durabilité débouche sur un succès durable en dépit du choix de la sécurité financière – la Fondation Abendrot est l'une des caisses de pensions les plus sûres de Suisse.

## COURS SUR LES CAISSES DE PENSIONS MAINTENANT AUSSI À WINTERTHOUR

Le cours «Ce que je dois savoir sur le thème des caisses de pensions» a désormais aussi lieu à Winterthour:

### Cours à Bâle – inchangé

Date: 9.5.2017 | de 17 h 00 à environ 19 h 00

Lieu: Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Bâle  
(annonce sur le site web et dans la Newsletter)

### Première à Winterthour

Date: 22.6.2017 | de 16 h 30 à environ 18 h 30

Lieu: Lagerplatz 6 | Winterthour

**Inscriptions** Claudia Kuhn | 061 269 90 24 | [claudia.kuhn@abendrot.ch](mailto:claudia.kuhn@abendrot.ch)

Les cours sont assurés à partir de six participants.

Si vous le souhaitez, nous réalisons aussi ce cours dans votre établissement.

Plus d'informations sous [www.abendrot.ch/fr/assures/cours-specialises](http://www.abendrot.ch/fr/assures/cours-specialises)

# LA FONDATION ABENDROT

## EN 2016

Au cours du 32<sup>e</sup> exercice, le nombre des assurés est passé de 11 016 à 11 278. Le nombre des entreprises affiliées a légèrement diminué en raison de dissolutions de sociétés, passant de 1 285 à 1 278.

### Assurés, employeurs affiliés et bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Assurés actifs	11 278	11 016	+ 2,38%
Bénéficiaires de rentes	1 385	1 246	+ 11,16%
Entreprises affiliées	1 278	1 285	- 0,54%
Cotisations (en millions de fr.)	85,9	80,9	+ 6,18%
Femmes actives assurées	6 735	6 579	+ 2,37%
Hommes actifs assurés	4 543	4 437	+ 2,39%

### Chiffres clés de l'exercice 2016 et 2015

	31.12.2016	31.12.2015
Total du bilan (en millions de fr.)	env. 1 538	1 466
Performance	env. 4%	1%
Taux de couverture	env. 108%	107,1%

Certaines évaluations immobilières devant encore être effectuées, les chiffres pourront légèrement varier.

## Nouvelles entreprises affiliées depuis le printemps 2016

Alarmprotect GmbH	4310	Rheinfelden
Association Rovéréaz	1010	Lausanne
Baugenossenschaft wohnen&mehr	4051	Basel
Bertschy & Stocker	3095	Spiegel bei Bern
Breeding Botanicals International AG	8592	Uttwil
Codillion GmbH	8716	Schmerikon
Denkarium GmbH	4600	Olten
EMSO AG	8037	Zürich
FIPLA GmbH	3800	Interlaken
Genossenschaft Geburtshaus	3770	Zweisimmen
Hörmittelzentrale Nordwestschweiz AG	4001	Basel
Martha Arenas	4058	Basel
Medical Laser & Beauty AG	4104	Oberwil BL
Mémo Kommunikation AG	4053	Basel
Mettler+Partner Licht AG	8049	Zürich
Oliver Christen Architekten GmbH	5400	Baden
Physiotherapie Unda Niedermann	3011	Bern
Power-Blox AG	5080	Laufenburg
Praxis für Massagen	4310	Rheinfelden
Reizvoll GmbH	8400	Winterthur
Schiefertafelfabrik Frutigen AG	3714	Frutigen
Schwerhörigen-Verein Nordwestschweiz	4001	Basel
Standke Architekten GmbH	4055	Basel
Stiftung SILVIVA	8002	Zürich
Stiftung Zukunft für Schweizer Fahrende	3003	Bern
Studio Trachsler Hoffmann	8048	Zürich
Valoya GmbH, Energieeffizienz-Technologie	8400	Winterthur
Verein Dialog EMRK	3000	Bern
Verein Druckstelle	4057	Basel
Verein Fairmedia	4056	Basel
Verein Schweizer Regionalprodukte	7000	Chur
Verein Seidengarten	4232	Fehren
Zeltner Destillerie AG	4143	Dornach
Zimmeria St. Johann GmbH	4056	Basel

**BIENVENUE**  
**CHEZ ABENDROT!**

# LA DURABILITÉ CHEZ ABENDROT

## SÉCURITÉ DES RENTES, PLUS-VALUE SOCIALE

Depuis plus de 30 ans, nous poursuivons le même objectif: garantir à nos assurés des rentes sûres par des investissements durables et créer dans le même temps une plus-value sociale.

## CONSCIENCE DE NOS RESPONSABILITÉS

Nous veillons à ce que nos placements ne soient pas seulement rentables, mais qu'ils répondent également à nos exigences en termes de durabilité. Les critères sociaux, éthiques et écologiques occupent le premier plan. Plus que la maximisation des profits, c'est le suivi optimal des entreprises affiliées et des assurés qui nous importe.

## UNE APPROCHE PERSONNELLE

Petite ou grande entreprise: grâce à nos plans de prévoyance, nous proposons à chaque entreprise une solution qui couvre ses besoins. Nous répondons aux préoccupations de nos assurés personnellement et de manière simple.

## LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE

Chez nous les entreprises affiliées ont leur mot à dire. Lors de l'Assemblée des Délégués, elles participent à toutes les décisions importantes et élisent notre organe suprême, le Conseil de Fondation.

---

Nos heures de bureau | Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter | Abonnez-vous à notre Newsletter périodique à l'adresse [www.abendrot.ch/newsletter](http://www.abendrot.ch/newsletter)

---

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
T 061 269 90 20 | [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch) | [www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)